

Le diplôme d'éducateur fédéral est accessible dès l'âge de 16 ans.

Attention : les mineurs entre 16 et 18 ans assurent l'encadrement pédagogique sous la responsabilité d'un adulte.

Compétences de l'éducateur fédéral

Le diplôme d'éducateur fédéral reconnaît à son titulaire les compétences suivantes :

- Mettre en place et assurer la sécurité sur l'eau et au sol ;
- Accueillir et encadrer un groupe en autonomie dans une structure ;
- Initier et perfectionner les rameurs ;
- Faire passer et délivrer les brevets de rameurs ;
- Entraîner jusqu'à un premier niveau de compétition.

Organisation des formations

Ces formations sont mises en place par les ligues.

Elles peuvent se dérouler sur les structures affiliées suivantes (interligue, ligue, comité départemental) sous réserve qu'elles aient obtenu l'habilitation fédérale.

C'est le coordonnateur régional de formation qui met en place et coordonne les formations dans chaque ligue.

Contenu de la formation

Sécurité

Être capable d'organiser et d'assurer la sécurité dans sa structure.

Matériel

Être capable de régler les bateaux et d'utiliser tous les matériels servant à l'entraînement.

Technique

Être capable de comprendre les fondements mécaniques et biomécaniques de l'activité.

Pédagogie

Être capable d'animer et d'encadrer des groupes dans le cadre de séances d'apprentissage et d'entraînement à la compétition de niveau régional.

Entraînement

Être capable d'utiliser les connaissances scientifiques du domaine de l'entraînement pour préparer les rameurs à des compétitions de niveau régional.

Environnement institutionnel

Être capable de se situer dans sa structure et au sein des différents organismes locaux et départementaux.

Être capable d'enseigner les droits et les devoirs des rameurs de compétition.

Déroulement de la formation

La durée totale de cette formation est de **65 heures** minimum.

Formation technique

Préparer et obtenir le brevet d'Aviron d'argent.

Formation théorique et examen

- **37 heures en centre de formation** ;
- La répartition des séquences de formation est laissée à l'initiative des formateurs.

Travaux pratiques

- **8 heures en centre de formation** ;
- Ces travaux sont réalisés par les stagiaires pendant la formation.

Formation pédagogique

- **20 heures dans la structure du tuteur** ;
- Le stagiaire doit encadrer 10 séances et les consigner par écrit :
 - 5 séances en bateau et/ou au sol **dont trois sont validées et appréciées par un tuteur fédéral** (1 séance d'animation en bateau, 1 séance d'apprentissage ou de perfectionnement technique en bateau et 1 séance de préparation physique généralisée au sol) ;
 - 5 séances préparant au passage des brevets de rameur.

Examen

L'épreuve consiste à répondre à un questionnaire.

Délivrance du diplôme

Les diplômes sont délivrés par la FFSA aux candidats qui ont :

- Obtenue la moyenne au questionnaire ;
- Obtenue la moyenne au compte-rendu de séances accompagné de l'appréciation du tuteur fédéral ;
- Obtenue le brevet d'Aviron d'argent.

Formations allégées

Des formations allégées peuvent être organisées dans les ligues pour des publics spécifiques :

- Professeur d'EPS ;
- Professeur de sport ;
- Professeur des écoles ;
- Breveté d'état d'une discipline nautique ;
- Diplômé fédéral homologué d'une discipline nautique.

Suivre une formation d'éducateur fédéral

Où s'inscrire ?

Les inscriptions sont à faire auprès de votre [ligue](#).

Trouver des informations

- [Calendrier annuel des formations](#) ;
- [Liste des coordonnateurs régionaux de formation](#) ;
- [Liste des tuteurs fédéraux](#).